

**Rectorat**

**Collège des IEN-ET-ET**

Secrétariat  
Virginie BONNEFOI  
Téléphone  
04 73 99 35 12  
Mél.

Ce.ien-eg-et@ac-clermont.fr

Affaire suivie par :  
Christine COUSTAU  
Claire LAFFONT  
IEN SBSSA

Téléphone  
04 73 99 35 22  
04.73.99.31.62

Mél.  
christine.coustau@ac-clermont.fr  
claire.laffont-clamens@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand  
cedex 1

Christine COUSTAU  
Claire LAFFONT-CLAMENS  
Inspectrices de l'Éducation Nationale  
Enseignement Technique  
Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées

à

Mesdames et Messieurs les professeurs et formateurs des filières  
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées (SBSSA)

S/c de

Madame, Monsieur le Proviseur des LP, LPP, SEP  
Madame, Monsieur le Principal de Collège (SEGPA)  
Madame, Monsieur le Directeur d'EREA et de CFA

Clermont-Ferrand, le 7 septembre 2018

**Objet : Note de rentrée du secteur SBSSA pour les enseignants des spécialités Biotechnologies, Sciences et Techniques Médico-sociales, Coiffure, Esthétique, Prothèse dentaire, Pharmacie, Horticulture.**

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée.

Bienvenue aux nouveaux collègues, titulaires ou stagiaires qui rejoignent notre académie.

Nous tenons à vous remercier pour votre engagement et votre implication dans les différentes missions qui vous ont été confiées, et plus particulièrement dans la réussite de vos élèves et le bon déroulement des examens de la session 2018.

Nous remercions particulièrement les tuteurs(trices) qui acceptent d'accompagner les stagiaires dans leur professionnalisation ainsi que ceux qui ont participé à divers projets (participation des élèves à des concours nationaux) et à des missions académiques (tutorat, formation pédagogique), inter académiques ou nationales (conception de sujets d'examens, participation à des concours de recrutement...).

Cette année scolaire voit s'ouvrir un grand nombre de chantiers pour une école qui favorise la réussite des élèves. Nous savons pouvoir nous appuyer sur vos compétences et votre expérience pour accompagner au mieux les élèves.

Deux thèmes méritent une attention toute particulière :

- **La laïcité** : Monsieur le Recteur dans ses réunions de rentrée a rappelé l'importance des valeurs de la République pour favoriser le « vivre ensemble » et souligné l'importance de poursuivre le travail sur le sujet :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/89/4/Vademecum\\_laicite\\_VF2\\_955894.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/89/4/Vademecum_laicite_VF2_955894.pdf)

- **Le harcèlement** : c'est un phénomène qui prend de l'ampleur pour lequel nous devons rester très vigilant.



## 1. Politique éducative

La rénovation de la voie professionnelle se met en place. L'enseignement professionnel est une composante majeure de notre système éducatif, un enjeu stratégique pour l'avenir. Nous savons combien vous êtes déjà tous impliqués au quotidien dans l'accompagnement de ces jeunes pour qui le passage du collège au lycée professionnel est souvent complexe. Il faut continuer pour permettre à nos élèves « une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'étude réussies, tout en permettant l'acquisition de compétences et de qualifications tout au long de la vie ».

<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Un intérêt particulier est porté sur une ouverture la plus large possible vers la poursuite d'étude des élèves issus de baccalauréat professionnel. L'année dernière l'académie de Clermont Ferrand s'est inscrite dans l'expérimentation « orientation des élèves de baccalauréat professionnel en BTS sur avis du conseil de classe de l'établissement d'origine ». Dans ce cadre, il est nécessaire que les équipes puissent assurer le suivi de cohortes, à n+1 et n+2 afin de pouvoir évaluer l'expérimentation.

Nous vous incitons à prendre connaissance de la circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018 qui, dans le cadre de l'amélioration de la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, propose un nouveau dispositif spécifique pour l'accès aux formations sélectives. Il s'agit d'une **classe passerelle** vers le BTS, d'une durée d'une année scolaire, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS.

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=132734](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132734)

Concernant les élèves en situation de handicap, l'obtention d'un diplôme n'étant pas toujours possible, il est essentiel de pouvoir leur permettre de justifier les compétences acquises au regard des référentiels du diplôme préparé. A compter de la session d'examens 2018, une attestation de compétences doit être établie pour les élèves des établissements publics ou privés sous contrat, bénéficiant d'un P.P.S., engagés dans une formation préparant au CAP ou au baccalauréat professionnel en lycée ou EREA et quittant leur établissement de formation sans avoir réussi l'examen terminal - Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016. Vous trouverez sur le site académique les guides relatifs à la mise en œuvre des attestations de compétences acquises dans le cadre d'une formation professionnelle.

Il est primordial de poursuivre nos efforts pour favoriser la réussite de tous, en portant une attention toute particulière aux élèves les plus fragiles.

## 2. Actualités sur les diplômes et disciplines

### ➤ Les rénovations engagées se poursuivent :

C'est le cas notamment pour le Baccalauréat Professionnel Service de Proximité et Vie Locale (S.P.V.L.) et le CAP Agent Polyvalent de Restauration (CAP A.P.R.). Des formations pour vous accompagner auront lieu dès que les nouveaux référentiels seront publiés.

### ➤ Les créations :

**CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie** : création du nouveau CAP : JO du 21 juillet 2018, première session juin 2020

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000037235187](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037235187)

**Mention complémentaire « Animation-Gestion de projets dans le Secteur Sportif »** qui peut intéresser les élèves de baccalauréat professionnel « Service proximité et vie locale ».

**CAP AEPE** : première session juin 2019

**Baccalauréat professionnel Esthétique, Cosmétique/Parfumerie** défini par l'arrêté du 13 mai 2004 modifié : Dernière session 2019.

**CAP petite enfance** dernière session juin 2019 pour les candidats ayant échoué lors de sessions précédentes.



3 / 4

### **3. Les Rendez de carrière**

Les évaluations des personnels enseignants se poursuivent désormais sous la forme des rendez-vous de carrière dans le cadre du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) – *Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre des rendez-vous de carrière.*

Un guide d'accompagnement pour ces rendez-vous de carrière est édité par le Ministère de l'Éducation Nationale à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Les enseignants éligibles sont informés par le biais de l'application IProf et de leur messagerie académique.

Nous en profitons pour vous rappeler la nécessité d'activer votre messagerie académique et de n'utiliser que celle-ci pour tous vos échanges professionnels.

### **4. Formation académique**

La campagne d'inscription aux formations est ouverte sur le site académique du 31 août au 26 septembre 2018.

Nous vous invitons à consulter le PAF et à vous inscrire pour les formations interdisciplinaires et transversales.

<http://www.ac-clermont.fr/personnels/formation/pole-enseignants-2nd-degre/>

Les formations disciplinaires seront à public désigné. Afin de mieux cibler les personnels à solliciter et pour répondre au mieux au besoin de chacun, merci de compléter, uniquement sous format numérique, la fiche de renseignement jointe en annexe 1. Une seule fiche par établissement est à retourner par mail avant le 5 octobre 2018, délai de rigueur, aux inspectrices.

Les professeurs qui ne sont pas formateurs à la Santé Sécurité au Travail (S.S.T.) ou à la Prévention des Risques Liés aux Activités Professionnelles (P.R.A.P.) sont invités à s'inscrire au PAF.

Pour toute information nous vous invitons à contacter le formateur académique responsable du secteur :

Jean-François RAZAVET - [jean-francois.razavet@ac-clermont.fr](mailto:jean-francois.razavet@ac-clermont.fr)

Nous vous rappelons qu'il est possible, de postuler à des stages d'adaptation pour acquérir ou développer des compétences professionnelles et mettre à niveau des connaissances et sur un secteur professionnel en évolution. Une convention type sera signée par la DAFOR. Ces stages doivent se dérouler hors temps d'enseignement.

### **5. Examens**

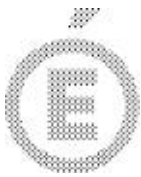
Nous insistons sur l'importance de compléter avec rigueur les différents documents d'examens (évaluation C.C.F. dans les livrets de suivi des P.F.M.P., les bulletins et livrets scolaires) en veillant à la formulation des appréciations. Cela permet une étude facilitée des dossiers élèves lors des jurys de délibération des examens.

La participation aux examens est une obligation de service rappelée dans la circulaire du 23 mai 1997 définissant les missions et les compétences du professeur. Cette participation est prioritaire à tout autre engagement.

Quel que soit son statut, un professeur peut être désigné pour :

- Élaborer un sujet.
- Participer à une commission d'élaboration de sujets (nationale ou académique).
- Participer aux commissions d'interrogations des candidats individuels des sessions de fin d'année ou en validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).
- Siéger dans les jurys de délibération.

En cas d'impossibilité majeure, justifiée, adresser un message à l'IEN sous couvert du chef d'établissement.



## **6. Concours de recrutement des enseignants**

Les dates d'inscriptions aux concours de la session 2019 auront lieu **du 11 septembre 2018**, à partir de 12h00, **au 11 octobre 2018**, 17 heures, heure de Paris. Les disciplines ouvertes aux concours seront publiées prochainement, nous vous engageons à consulter les site ci-dessous.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Nous encourageons vivement tous les professeurs contractuels possédant les conditions requises à présenter les concours.

## **7. Recommandations**

Afin de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques qui répondent au mieux aux besoins des élèves il est indispensable de :

- Privilégier le travail en équipe disciplinaire mais également pluridisciplinaire notamment dans l'élaboration de plan de formation sur un cycle complet de formation.
- Mettre en œuvre une pédagogie qui s'appuie sur des contextes et situations professionnelles problématisées et significatives des métiers concernés, pour une meilleure appropriation des concepts par les élèves. Ces situations serviront de support pour développer l'ensemble des compétences, des savoir-faire et des savoirs associés des référentiels. A travers ces situations on s'emploie ainsi à professionnaliser l'élève et à le rendre autonome.

Lors de nos rencontres dans les établissements nous avons pu constater que vous êtes nombreux à mettre en place des projets avec vos élèves.

Cette année encore nous félicitons l'ensemble des équipes qui se sont investies dans le concours national de la Sécurité Sociale. Les supports proposés étaient de qualité et ont été appréciés par les jurys et professionnels évaluateurs. C'est une vitrine importante qui permet de mieux faire connaître nos formations. Cela les valorise et ouvre des perspectives de partenariats intéressantes.

Nous vous incitons à poursuivre ces initiatives et à nous signaler les projets que vous portez avec vos élèves. N'hésitez pas à les rendre plus « visibles » notamment auprès des parents mais également auprès du tissu local et des professionnels.

## **8. Site académique**

Le site académique SBSSA est sujets à des modifications, nous pensons qu'il sera efficient à la fin du premier trimestre, il vous permettra de trouver des informations pédagogiques et réglementaires.

Nous remercions monsieur Saïd SAHNOUNE et monsieur Thibaut MENISCUS d'avoir accepté la responsabilité de la gestion du site.

La contribution des enseignants reste toujours fortement souhaitée notamment si vous avez des productions à partager, des sources ou ressources intéressantes et nouvelles ou tout document utile. N'hésitez pas à les transmettre.

## **9. Répartition des filières**

Vous trouverez en annexe 2 la répartition du pilotage des filières par inspectrice.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Les Inspectrices de l'Éducation Nationale  
Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées

Christine COUSTAU

Claire LAFFONT-CLAMENS